

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 20 janvier 2016 relatif à la composition de la
Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars
2002 relatif au pilotage du système éducatif de la
Communauté française**

A.Gt. 11-10-2023

M.B. 24-01-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, notamment l'article 5 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et femmes dans les organes consultatifs ;

Vu la proposition du SeGEC du 19 septembre 2023 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 2016 relatif à la composition de la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française est modifié comme suit :

- à l'article 1, 3^o, c), les termes « Eric DAUBIE » sont remplacés par les termes « Patrick LENAERTS » ;

- à l'article 2, 3^o, c), les termes « Philippe VAN GEEL » sont remplacés par les termes « Christine PIROTTE » ;

- à l'article 2, 3^o, b), les termes « Mélanie BRASSEUR » sont remplacés par les termes « Frédéric COCHE ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur lors de sa publication au Moniteur belge.

Article 3. - Le Ministre qui a l'éducation dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 11 octobre 2023.

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement et de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET
La Ministre de l'Education,
C. DESIR